L'aide à l'adhésion à une mutuelle étudiante



Le Conseil régional du Centre permet aux étudiants à faibles revenus d'adhérer à une mutuelle santé (couverture santé complémentaire). L'aide régionale est fixée à 100 € maximum par étudiant(e) et par an. Cette aide correspond à une couverture des soins courants de base.

Pour qui:

Pour tous les étudiants boursiers à partir de l'échelon 4 et échelons supérieurs de la région Centre et les volontaires du Service Civique chez un employeur en région centre.

Qu'est-ce que c'est:

Les médias s'en font malheureusement l'écho : la précarité grandissante des étudiants est loin d'être une fiction. De fait, et par manque de moyens financiers, votre santé passe souvent au second plan de vos priorités. Voilà pourquoi cette mesure permet précisément aux étudiants boursiers à partir de l'échelon 4 et échelons supérieurs d'adhérer gratuitement à une mutuelle.

www.regioncentre.fr

Comment ça marche:

L'aide régionale peut aller jusqu'à 100 euros maximum.

Pour aller plus loin...

Liste des organismes mutualistes partenaires de la Région Centre :

- MGEN Blois
- MGEN Lucé
- Le Ralliement Tours
- LMDE (Mutuelle des Etudiants) Tours
- LMDE Orléans
- SMECO Blois
- SMECO Bourges
- SMECO Chartres
- SMECO Châteauroux
- SMECO Orléans
- SMECO Tours
- Harmonie Mutuelle Bourges
- Harmonie Mutuelle Chartres
- Harmonie Mutuelle Dreux
- Harmonie Mutuelle Orléans
- Harmonie Mutuelle Tours
- Mutuelle MNH Montargis